



Puis je construire sur le terrain d'amis sans acheter celui ci ?

Par **bigfich**, le **10/02/2015** à **21:41**

Bonjour,
à 10 ans de la retraite avec ma femme nous avons le budget pour construire une petite maison mais pas pour l'achat du terrain. Une amie nous propose une partie de son terrain pour y construire notre chalet, nous serions tous d'accord de faire cela dans les règles aux yeux de la loi française. Que pourriez vous nous conseiller dans ce cas précis. Merci d'avance pour vos bons conseils,

Par **domat**, le **11/02/2015** à **10:03**

bjr,
selon le code civil, le propriétaire du terrain est propriétaire de ce qui est construit dessus.
pour répondre à votre question, il faudrait faire un bail à construction si votre amie veut garder la propriété du terrain.
s'agissant d'un bail particulier, je vous conseille de voir un notaire.
cdt